



PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 16 août 2022

SÉCHERESSE EN MAYENNE – LEVÉ DE CERTAINES RESTRICTIONS

La situation de risque incendie liée à la sécheresse connaît un léger répit en raison des précipitations du week-end dernier.

C'est pourquoi, le préfet de la Mayenne a décidé de ne pas reconduire [l'arrêté préfectoral du 10 août 2022 portant interdiction de certaines activités pour la protection de la forêt et de la végétation contre les incendies.](#)

De même, [l'arrêté du 12 août portant interdiction temporaire d'utilisation des artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques est abrogé.](#)

Le préfet de la Mayenne rappelle que, malgré la fin de la vague de chaleur et les précipitations récentes et à venir, la période de sécheresse actuelle se poursuit.

La végétation restant toujours sensible aux risques d'incendie, il incombe à chacun de continuer à être particulièrement vigilant dans ses activités quotidiennes.

Cabinet du préfet

Tél. : 02 43 01 50 70/71/72

Mél. : pref-communication@mayenne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

46 rue Mazagran
53000 LAVAL CEDEX

1/1